

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision 2025-51 : Conseil d'administration du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Florian MAITRE

1 DOCUMENT - Publié le 05 mars 2025

DÉCISION
N° : 2025-51
Décret le N° : 15 MAR 2025
Publié / Révisé le : 15 MAR 2025
Validé le : 15 MAR 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Conseil d'administration du GART
(Groupement des Autorités Responsables de Transport)
Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Florian MAITRE

Le Président, -
- M. le conseil général des collectivités territoriales, et notamment l'entité : 02111-01.
- M. les administrateurs en date du 29 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 29 juillet 2021, du 21 mars 2022 et du 10 juillet 2022, et les administrateurs du GART pour la période de la rémission de mandats spéciaux et de la date en charge : cas frais de déplacement et cas déplacement.

Constatons : « Afin que Monsieur Florian MAITRE, vice-président de Grand Lac aux déplacements, à l'université, et au projet de territoire, soit présent et délégué au Grand Lac, siège du conseil d'administration du GART, qui se tiendra le mardi 11 et mercredi 12 mars 2025 à Valence. »

DÉCRET :

ARTICLE 1 : MANDAT SPÉCIAL.
On déclare un mandat spécial à Monsieur Florian MAITRE pour un cas frais et conseil d'administration du GART, qui se tiendra le mardi 11 et mercredi 12 mars 2025 à Valence.

Les frais en charge par Grand Lac dans frais de déplacement et de séjour dès à cette date seront versés effectifs.

Pour les frais de déplacement (tram 1^{er} classe au 2nd classe), sur présentation d'un état de frais ou pris en charge directement par Grand Lac.

Pour les frais d'hôtel de reprise et autres frais de déplacement (logement, sur place et en chambre, frais d'assurance, déplacements, débroussaillage) sur présentation d'un état de frais et remboursement selon le tarif en vigueur dans les collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : MÉTISSIERS.
Une copie de la présente sera adressée à :
- M. le Président de la Société.
- M. le Représentant.
- M. l'Administrateur.



DEC_2025-51.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2025-51-conseil-dadministration-du-gart-groupement-des-autorites-responsables-de-transport-mandat-special-et-frais-de-deplacement-de-monsieur-florian-maitre-37495?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.